

Convention Action culturelle en milieu pénitentiaire du 8 décembre 1997

Avenant déterminant les missions de *l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation* pour l'année 2001

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'Arald les missions suivantes pour l'année 2001 :

- 1) Poursuivre le développement de la lecture et des bibliothèques des établissements pénitentiaires en les aidant notamment dans leurs démarches pour :
 - favoriser l'accès direct à la bibliothèque dans tous les établissements et pour l'ensemble des détenus.
 - renforcer la politique partenariale de la lecture avec les collectivités locales, notamment par la refonte des conventions existantes avec les bibliothèques publiques, afin d'y inclure des Services pénitentiaires d'insertion et de probation.
 - apporter des conseils et suivre les animations autour du livre et les interventions d'écrivains en partenariat avec les structures locales.
 - poursuivre la réflexion sur les publics et les politiques d'acquisition.

- 2) Développer l'action culturelle en milieu fermé (MF) et en milieu ouvert (MO) et apporter une assistance technique en termes d'élaboration de projets,
 - en définissant avec chaque Directeur des SPIP des priorités départementales pour les deux milieux, au regard des caractéristiques des publics et de l'offre culturelle locale.
 - en recherchant des partenaires auprès des organismes culturels et en proposant des conventionnements entre structures et MF/MO.
 - en essayant d'impliquer les collectivités territoriales.

- 3) Favoriser la sensibilisation de l'ensemble des personnels concernés en proposant :
 - la poursuite d'une réflexion sur l'action culturelle à destination de l'ensemble des PPSMJ, personnes placées sous main de justice.
 - des journées de formation / informations autour de thématiques communes sur les actions menées (bibliothèque, vidéo, musique...) en relation avec les institutions et les professionnels de la culture.

- 4) Effectuer un bilan annuel de la mission de développement culturel en établissement pénitentiaire et en milieu ouvert et rendre compte aux différents partenaires.

Fait à Lyon, le 9 mars 2001

Le Directeur Régional des Affaires
Affaires Culturelles
Abraham BENGIO

Le Président de l'Arald
Claude BURGELIN

p/Le Directeur Régional des
Services Pénitentiaires
Guy SOLANA
Le Chef du Département
Insertion et probation
Guy Pourquet